



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au sous-sol de l'église Saint-Antoine-Daniel le lundi 11 avril 2022, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

4863, route Vallières (5 134 539 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- l'implantation en cour avant d'une piscine à une distance de 2 mètres de la ligne avant alors que l'article 14.2 du règlement de zonage numéro 69-07 stipule que, dans une zone agricole, une piscine n'est permise que dans les cours arrière et latérales.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 6 mai 2022, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 21 avril 2022.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin



**CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE**
dans Les Appalaches

68/41#5ufLsdh#Rxlw#Dgvrfn#TF,#3Q#V3#
DDVTRFK.FD#